

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 septembre 2022	N° 2022-528

Convocation du 23 septembre 2022

Aujourd'hui vendredi 30 septembre 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
M. Didier CUGY à Mme Anne LEPINE
Mme Françoise FREMY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Baptiste MAURIN
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Michel LABARDIN à M. Jérôme PEScina
M. Guillaume MARI à M. Patrick PAPADATO
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christian BAGATE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Nadia SAADI à M. Alain GARNIER
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Céline PAPIN de 11h30 à 14h30 et à partir de 17h45
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h05
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h30
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH de 15h10 à 18h45
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h45
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick LABESSE à partir de 17h40
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA à partir de 14h30
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h15 à 14h30
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 19h 05
Mme Brigitte BLOCH à Mme Eve DEMANGE de 12h55 à 14h30 et à partir de 18h45
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Myriam BRET à partir de 17h30
Mme Andréa KISS à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 18h10
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h20
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h30
Mme Amandine BETES à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h35
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX à partir de 10h15
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG de 12h45 à 15h et à partir de 17h10
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU de 11h50 à 14h30 et à partir de 18h30
M. Alain CAZABONNE à M. Max COLES à partir de 12h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 14h30 et à partir de 17h10
M. Christophe DUPRAT à M. Franck RAYNAL à partir de 11h15
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI jusqu'à 11h45
M. Nicolas FLORIAN à Mme Géraldine AMOUROUX de 12h55 à 16h20
M. Nicolas FLORIAN à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h20
M. Frédéric GIRO à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à M. Cyrille JABER de 14h30 à 16h et à partir de 17h
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 11h15 à 12h40
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN de 13h20 à 15h20 et à partir de 18h20
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Camille CHOPLIN de 11h15 à 12h15
M. Jacques MANGON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30
Mme Marie RECALDE à M. Alexandre RUBIO à partir de 14h30
M. Bastien RIVIERES à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h20
M. Fabien ROBERT à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 16h40
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Tiphaine CORNACCHIARI jusqu'à 12h
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h10
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST à partir de 16h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Dominique ALCALA à partir de 18h45
Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 18h45
M. Christian BAGATE à partir de 19h20
Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h05
Mme Fatiha BOZDAG à partir de 19h05
M. Alain CAZABONNE à partir de 17h40
M. Max COLES à partir de 17h40
M. FLORIAN à partir de 16h20
M. Michel LABARDIN à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 18h20
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 19h20
M. Jérôme PEScina à partir de 17h30
M. POIGNONEC à partir de 17h30
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 18h45
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h45

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 septembre 2022	<i>Délibération</i>
	ADG en charge des ressources humaines	<i>N° 2022-528</i>

Plan stratégique déchets 2026 - Volet Social - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

I – Préambule

La délibération n°2022-145 du Conseil du 25 mars 2022, « Orientations générales pour un plan de prévention et de valorisation des déchets à l'horizon 2026 » est assortie d'un engagement fort de la collectivité à définir et coconstruire une politique RH ambitieuse d'accompagnement du déploiement de ce plan stratégique dans le cadre d'un volet social résultant d'un dialogue social soutenu avec les organisations syndicales.

Les objectifs et les thématiques à traiter sont ainsi abordés :

« Le plan stratégique Déchets constituant un document d'orientations politiques, il aura vocation à être complété par un volet social. Ce volet social traitera des modalités de mise en œuvre de ce plan pour les agents, et notamment des questions de temps de travail, d'accidentologie, d'absentéisme et de conditions de travail plus généralement. L'instance de traitement et de suivi de ce plan sera la réunion de dialogue social associant les représentants du personnel, la DRH et la direction Prévention et gestion des déchets. »

Ce volet social a ainsi pour objet de définir les modalités d'accompagnement à la mise en œuvre de manière pluriannuelle du plan déchets au sein du Pôle PGD et dans le cadre d'une instance de suivi dédiée.

II - Ambition du volet social

Le volet doit pouvoir répondre à plusieurs enjeux :

- le bon déploiement opérationnel de ce plan stratégique au regard des ambitions portées qui seront déclinées notamment au travers des réflexions portées sur les moyens humains (création, transformation de postes...) et sur l'environnement matériel (outils, locaux, équipements),
- un accompagnement performant des individus et des collectifs à la conduite du changement, dans le respect des trajectoires individuelles et envies de réorientation des parcours professionnels. Cela devra se traduire notamment par des modèles ambitieux et innovants de formation et accompagnement au développement de compétences, de mobilité et repositionnement,
- une réflexion accrue sur les conditions de travail des agents de la prévention et de la gestion des déchets, à la fois sur la prévention des risques professionnels, la pénibilité,

l'usure et l'absentéisme mais également sur les outils de compensation ou résolution des problématiques rencontrées.

III - Le périmètre d'application

Tous les agents actuellement affectés et les métiers présents au sein du Pôle prévention et gestion des déchets seront potentiellement impactés par le déploiement du plan déchets. Aussi, Bordeaux Métropole s'engage à favoriser l'association des représentants des métiers impactés au sein de groupes de travail qui seront mis en place dès l'adoption du volet social.

IV - Phasage et méthodologie

1. Accord sur la méthode et les thématiques du volet social

Ainsi que les Vice-présidents s'y sont engagés lors des discussions précédant l'adoption du plan stratégique déchets, les travaux de construction du volet social devront pouvoir aboutir à la finalisation de la liste des thématiques RH faisant l'objet d'axes de réflexion correspondant à la traduction opérationnelle RH de la mise en œuvre du plan déchets et qui représentera l'ossature du volet social.

Cette phase de construction devra aboutir à l'été 2022 et impliquera les représentants du Pôle PGD, la DGRHAG et les représentants des quatre organisations syndicales représentatives des personnels de Bordeaux métropole.

Des réunions de dialogue social, menées conjointement par la DGTERE, le Pôle PGD et la DRH, ont été organisées toutes les trois semaines afin de pouvoir finaliser la construction du volet social avant l'été.

Ces réunions se sont tenues à l'Hôtel métropolitain, selon le calendrier suivant :

- . n°1 le 6 avril 2022,
- . n°2 le 27 avril 2022,
- . n°3 le 18 mai 2022,
- . n°4 le 8 juin 2022.

2. Une phase de déploiement du volet social

Les actions déterminées dans le cadre du volet social seront réalisées sur la durée du plan déchets, soit à échéance 2026.

Cette phase de déploiement et de réalisation progressive des actions RH sera effectuée en concertation avec les organisations syndicales représentatives des personnels de Bordeaux Métropole. Les réunions s'organiseront dans le cadre actuel des "Rencontres du dialogue social", coanimées par la DRH et le Pôle prévention et gestion des déchets.

En parallèle et en complément, des ateliers thématiques seront mis en œuvre après l'adoption du volet social et tout au long du déploiement du plan stratégique et permettront d'associer pleinement les agents aux réflexions portant sur l'évolution de leurs métiers et leurs conditions de travail.

Ces ateliers seront animés par les différents chargés de mission du plan stratégique, avec l'appui méthodologique de l'Assistant maîtrise d'ouvrage (AMO) en charge de l'accompagnement au changement du plan.

3. Une phase de bilan du volet social

Les actions qui seront déployées progressivement et dans le cadre d'un calendrier pluriannuel devront pouvoir faire l'objet de suivi et de bilan. Ainsi, une présentation annuelle devant les membres du Comité social territorial pourra être effectuée afin de rendre compte de l'effectivité du déploiement des mesures RH, de leur impact et des possibles mesures correctrices à apporter.

V - Proposition d'axes thématiques

1. Temps de travail et renforcement de la qualité des conditions de travail
2. Prévention de l'absentéisme
3. Prévention de l'accidentologie
4. Accompagnement et développement des parcours professionnels

Axe 1 : Temps de travail et renforcement de la qualité des conditions de travail

➤ Sur le contenu des missions de collecte

A) Mise en œuvre de la réduction de fréquence de collecte dans le respect des principes suivants :

- a. la préservation des principes spécifiques régissant les horaires de travail de la collecte, tels qu'ils figurent notamment dans les délibérations du 10 juillet 2015 et du 19 avril 2002, est définie comme socle préalable important à l'organisation des activités,
- b. ajustement de fréquence postérieur à l'extension des consignes de tri et à la mise en place d'une solution de gestion des restes alimentaires (transfert de déchets du bac gris vers le bac vert et vers le contenant de restes alimentaires),
- c. redimensionnement et rééquilibrage de tous les secteurs de collecte pour conserver une charge de travail équivalente et équitable selon des critères "métiers" classiques tels que : maintien du principe du tirage quinquennal ou en cas de besoin de service prenant en compte l'ancienneté et l'usure professionnelle, temps de travail global, tonnages, saisonnalité, typologie d'environnement et de voirie, nature des flux, type d'équipement de collecte (BOM, ...), prise en compte des différents paramètres existants et notamment des secteurs actuels en fréquence 1+1, etc. (liste non exhaustive),
- d. test « grandeur réelle » avant mise en service de tous les secteurs avec des équipes de collecte pour vérifier le bon dimensionnement et le rééquilibrage,
- e. une "clause de revoyure" annuelle avec les organisations syndicales permettant d'évaluer et de dresser un bilan des rééquilibrages réalisés.

➤ Sur l'environnement matériel et la modernisation des espaces de travail

A noter que le Pôle PGD procède à des actions annuelles de maintenance et d'entretien des équipements et des sites qui sont différenciées et complémentaires du schéma de modernisation pluriannuel du plan déchets.

B) Poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions de renforcement de la sécurité sur les centres de recyclage (gardiennage, vidéosurveillance, conteneurs maritimes...);

C) Mise en service d'un nouveau bâtiment d'exploitation à échéance début 2024 sur le site de Latule ;

D) Réalisation d'un plan ambitieux de construction et de modernisation des centres de recyclage portant sur les dix prochaines années et comprenant notamment :

- la modernisation de 7 centres de recyclage,
- la restructuration / transformation de 5 centres de recyclage en centres de ressources,
- la création de 3 nouveaux centres pérennes dédiés au réemploi en milieu urbain,
- l'instauration d'un système de gestion automatisée des accès.

E) Mise en œuvre des acquisitions et renouvellement de véhicules, matériels et équipements en associant étroitement les agents au travers de « tests de terrain ». Une attention particulière sera portée à la sécurité et aux équipements de protection individuels (EPI).

Axe 2 – Prévention de l'absentéisme

Etablissement d'une cartographie et d'un état des lieux sur l'absentéisme, ses conséquences et sur les mesures correctives déjà mises en œuvre ou envisagées.

F) Réalisation d'un état des lieux pluriannuel quantitatif et qualitatif de l'absentéisme pour raisons médicales.

G) Réflexions sur l'absentéisme perlé ou pour des motifs extra médicaux.

H) Construction d'un plan de gestion (déclaration des arrêts, accompagnement, moyens humains mis en compensation des absences, ...) et de prévention de l'absentéisme (formation, amélioration des processus de gestion et de management, travaux sur le déroulé des parcours professionnels, ...).

I) Renforcement des actions d'accompagnement des agents actuellement en situation de reclassement et formalisation d'un plan spécifique de gestion et de prévention de l'inaptitude médicale des agents (ergonome). Intégration des formations d'acquisition du socle commun de compétences.

Axe 3 – Prévention de l'accidentologie

J) Etude sur les accidents du travail sur un plan quantitatif et qualitatif (typologie).

K) Poursuite de la démarche engagée d'évaluation des risques professionnels sur l'ensemble des unités de travail. Développement de mesures préventives des risques professionnels (groupes de travail prévention sécurité déjà constitués par service et par poste de travail dans le cadre de la réalisation du Document unique).

L) Mesures complémentaires et innovantes ou faisant appel au parangonnage avec des phases de test éventuelles, ex. : gestes et postures, réalisation d'un test sur la pratique d'échauffements avant le départ en collecte, etc....

M) Intégration d'un volet « Prévention des Risques liés à l'Activité Physique » (PRAP) dans les formations internes des agents de collecte.

N) Renforcement des actions d'accompagnement des agents en inaptitude temporaire ou définitive suite à un accident du travail. Intégration des formations d'acquisition du socle commun de compétences. Cf. point sur l'absentéisme également.

Axe 4 - Accompagnement et développement des parcours professionnels

O) Construction des principes et modalités de mise en œuvre de la campagne de mobilité interne tendant à pourvoir les postes vacants, transformés ou nouvellement créés en privilégiant le principe de l'appel à volontariat.

P) Construction et déploiement des actions de formation dédiées à l'accompagnement au changement, à l'acquisition de nouvelles compétences et à l'accroissement de compétences déjà détenues, au recyclage des formations, en assurant une réflexion large sur tous les outils de transfert et d'acquisition de compétences.

Q) Facilitation d'un recrutement social et inclusif : afin de répondre aux difficultés de recrutement récurrentes et de constituer un vivier, un travail sur l'attractivité interne et externe des métiers sera conduit, notamment vis-à-vis des agents de Bordeaux Métropole, des saisonniers et des personnels issus de contrats d'insertion.

L'avis rendu par le Comité technique est le suivant :

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU la décision du 8 mars 2021 des deux Vice-présidents sur le Volet social du Plan déchets,

VU la délibération et l'adoption par le Conseil métropolitain du 25 mars 2022 du rapport 2022 – 145 : « Orientations générales pour un plan de prévention et de valorisation des déchets à l'horizon 2026 – Décision – Autorisation »,

VU l'avis rendu par le comité technique du 2 septembre 2022

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT les réunions de dialogue social, menées conjointement par la DGTERE, le Pôle PGD et la DRH et les organisations représentantes du personnel qui se sont tenues à l'Hôtel métropolitain les 6 avril, 27 avril, 18 mai et 8 juin 2022,

CONSIDERANT la présentation du rapport de présentation en commission des ressources humaines et en commission de la transition écologique,

CONSIDERANT QU'il appartient au Conseil de Bordeaux Métropole de se prononcer

DECIDE

Article 1 : la création du volet social du plan déchets 2022-2026, ayant pour objet de définir les modalités d'accompagnement et la mise en œuvre de manière pluriannuelle du plan déchets au sein du Pôle PGD, et dans le cadre d'une instance de suivi dédiée,

Article 2 : de définir les axes de travail thématiques comme suit :

- Axe 1 : Temps de travail et renforcement de la qualité des conditions de travail,
- Axe 2 : Prévention de l'absentéisme,
- Axe 3 : Prévention de l'accidentologie,
- Axe 4 : Accompagnement et développement des parcours professionnels.

Article 3 : les actions déterminées dans le cadre du volet social seront réalisées sur la durée du plan déchets, soit à échéance 2026,

cette phase de déploiement et de réalisation progressive des actions RH sera effectuée en concertation avec les organisations syndicales représentatives des personnels de Bordeaux

Métropole. Les réunions s'organiseront dans le cadre actuel des "Rencontres du dialogue social", coanimées par la DRH et le Pôle prévention et gestion des déchets,

Article 4 : de déployer les actions progressivement dans le cadre d'un calendrier pluriannuel et feront l'objet de suivi et de bilan. Ainsi, une présentation annuelle devant les membres du comité social territorial pourra être effectuée afin de rendre compte de l'effectivité du déploiement des mesures RH, de leur impact et des possibles mesures correctrices à apporter.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 septembre 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2022	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jean-François EGRON
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2022	